



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

**DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2021**

La Municipalité décide :

- D'engager Mme Hölzel en qualité de secrétaire municipale ad interim en l'absence de Mme Angéloz et de procéder à son assermentation.
- D'élaborer un communiqué de presse au sujet de la piscine.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives.
- De répondre favorablement à la demande de Mme Court, pasteur, pour l'installation d'un petit parcours de Noël dans le village.
- De valider un mandat avec GRF fiduciaire pour soutien temporaire jusqu'à la fin de l'année.
- De prolonger la validité des abonnements de la piscine pour cause de Pass Covid.
- De renoncer à un droit de préemption.
- De faire approuver par l'organe de l'Association Parc Naturel Jura Vaudois, le préavis 16/21 renouvellement de contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Régional Jura Vaudois, voté en séance du Conseil communal du 27.10.2021.
- D'autoriser le déneigement et le salage de 4h00 à 23h00 et de finaliser les contrats avec les différentes entreprises.
- D'afficher au pilier public les résultats des analyses effectuées sur les prélèvements d'eau du 27.10.2021 et de les publier dans le prochain Bassinfos.
- De valider les nouveaux horaires de la piscine valables dès le 1.01.2022.
- De préavisier favorablement sur 2 demandes de naturalisation.
- De délivrer la bourgeoisie de Bassins à la suite du dépôt de dossiers de naturalisation.
- De valider des échantillons de couleur de façade et de tuiles.
- De mettre aux concours un poste de secrétaire municipal remplaçant en CDD et un poste de préposé au contrôle des habitants.
- De valider les horaires provisoires de l'administration communale en raison de maladie.
- De valider l'achat d'un sac de premier secours pour la piscine en remplacement de l'actuel qui est périmé.

- D'autoriser des installations de panneaux photovoltaïques.
- De présenter les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2022 au Président du Conseil communal, M. B. Treboux.
- De valider les horaires de fin d'année de l'administration communale.
- De contacter la préfecture afin que cette dernière informe les communes du district que la commune de Bassins cherche urgemment des interim pour le greffe et le contrôle des habitants.
- De simplifier certains tarifs d'entrée à la piscine, de déléguer la compétence de la location des lignes d'eau à MM. Schwinn et Degrace et d'autoriser M. Schwinn à modifier les pages piscine sur le site internet de la commune.
- De demander au bureau Plarel une synthèse des modifications à apporter au PaCom à la suite d'un courrier envoyé par la DGE.

Au nom de la Municipalité  
Le Vice-syndic : Denis Currat      La Secrétaire : Natacha Bruchez



*(Handwritten signatures in blue ink are placed over the seal and the names Denis Currat and Natacha Bruchez.)*